

A l'instar des plate-formes téléphoniques dédiées aux usagers particuliers, deux centres de contact dédiés aux usagers professionnels vont être mis en place à Pau et à Lons-le-Saunier au 1er septembre 2021.

Les agents affectés dans ces nouvelles structures auront pour mission d'assurer la gestion des appels téléphoniques et des courriels des usagers professionnels.

Les conditions d'exercice des missions dans les plate-formes spécialisées étant similaires, le régime indemnitaire des personnels affectés dans les centres de contact des professionnels est identique à celui servi aux agents des centres de contacts des particuliers.

La présente note a pour objet de présenter le régime indemnitaire des personnels affectés dans les centres de contact des professionnels.

**fichiers:**



[Télécharger note\\_au\\_reseau\\_centres\\_contact\\_professionnels.pdf](#) (88.98 Ko)



[Télécharger annexe\\_ndeg1\\_-\\_baremes\\_des\\_acf.pdf](#) (22.51 Ko)



[Télécharger annexe\\_ndeg2\\_-\\_modele\\_etat\\_liquidatif\\_acf\\_chp.ods](#) (16.01 Ko)

**Public:** [Rémunérations](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank

---